

Je voudrais, à cet égard, rappeler les points suivants :

- L'OUA a été dans l'incapacité de favoriser une solution ;
- Cette question avait provoqué des divisions profondes en Afrique, qui avaient mis en péril l'unité de l'OUA ;
- Depuis lors, une tradition s'est instaurée, faisant que la question n'a plus été à l'ordre du jour de l'Organisation Africaine ;
- L'admission illégale d'un nouveau membre à l'OUA en 1984, a mis fin à la neutralité de l'Organisation, et ne lui permet plus d'agir comme intermédiaire.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma parfaite considération.



Dr. Saad Dine El Otmani